



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lycée Professionnel Ambroise Croizat**  
92 avenue Marcel Paul – 40220 TARNOS  
Tél : 05.59.64.71.34 – Courriel : ce.04000491@ac-bordeaux.fr

Aux parents d'élèves

2<sup>nde</sup> CAP Agent de Sécurité  
2<sup>nde</sup> Bac Pro Métiers de la Sécurité

**Objet : Tenues professionnelles filière Sécurité**

**Le Proviseur**  
Bertrand FAUCHEUX

Téléphone  
05 59 64 71 34




Courriel  
P.r.04000491@ac-  
bordeaux.fr

92 Avenue Marcel Paul  
40220 Tarnos

Madame, Monsieur,

Des tenues pédagogiques seront nécessaires dans le cadre de l'enseignement au Lycée et pour les périodes de stage en entreprise.

L'uniforme professionnel est obligatoire (\*) durant le service d'un agent de sécurité et son équipement se doit d'être adapté aux missions qu'il devra accomplir. Afin de préparer au mieux nos élèves, les tenues suivantes seront requises :

Tenue de ville	Tenues d'intervention
	 
<input checked="" type="checkbox"/> 1 costume noir, veste et pantalon <input checked="" type="checkbox"/> 1 chemise blanche <input checked="" type="checkbox"/> 1 cravate noire ( <b>offerte par le lycée</b> ) <input checked="" type="checkbox"/> 1 paire de chaussures noires de ville	<p><b><u>Voir fiche équipements d'atelier</u></b></p> <p>Des tenues respectant les législations et les demandes des institutions d'accueil en stage.</p>
<b>Tenue libre d'achat par les familles</b>	<b>Achat groupé par le lycée. Possibilité de bénéficier de l'aide région au 1<sup>er</sup> équipement.</b>

**La tenue de ville demandée est laissée au libre achat des familles.**

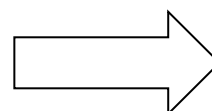
Les tenues d'intervention avec pantalon et chaussures sont proposées à la commande auprès d'un fournisseur où nous avons négocié des tarifs intéressants pour les familles. Ceux qui le souhaitent pourront commander le jour de l'inscription.

**Le jour de la rentrée, les élèves de 2<sup>nde</sup> CAP, 2<sup>nde</sup> Bac Pro MS, se présenteront en tenue de ville, où leur sera remis officiellement l'écusson de la section et la cravate de la section, offerts par le Lycée.**

Bertrand FAUCHEUX

(\*) Article 5 annexe IV de la convention collective des entreprises de sécurité privée

« L'exercice de la fonction d'agent d'exploitation entraîne l'obligation formelle du port de l'uniforme sur les postes d'emploi fixes ou itinérants et pendant toute la durée du service. L'uniforme professionnel étant représentatif de son entreprise, le salarié ne doit en aucun cas le porter en dehors des heures de service. »



**ATTENTION!**

Pour les élèves de :

**2<sup>nd</sup>e et Terminale CAP Agent de Sécurité  
2nde, Première et Terminale Bac Pro Métiers de la  
sécurité**

**Joindre IMPERATIVEMENT  
à votre dossier d'inscription  
l'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)**



**En raison des délais d'obtention de ce document,  
veillez à le demander immédiatement dès réception de ce  
courrier à l'administration compétente :**

**Ministère de la Justice**

**Par internet : démarches en ligne**



**Ministère de la Justice  
VOS DÉMARCHES EN LIGNE**